

JUNG

DELPHINE

2 RUE DES CHANTIERS

67800 BISCHHEIM

**MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES**

**AGESSA**

**MAISON DES ARTISTES**

**REVENUS ARTISTIQUES IMPOSABLES AU TITRE DES BENEFICES NON COMMERCIAUX**

**ATTESTATION ANNUELLE 2009**

*Article R 382-27 3° alinéa du code de la Sécurité Sociale*

*Arrêté du 17 mars 1995*

Le Directeur de la MAISON DES ARTISTES atteste :

Que les revenus artistiques de l'artiste auteur ci-dessous désigné sont imposables au titre des bénéfices non commerciaux et que les personnes physiques ou morales qui versent à l'intéressé les rémunérations de ses activités artistiques au cours de l'année 2009, au vu de la présente attestation, ne doivent précompter sur ces rémunérations ni les cotisations dues au titre de l'assurance maladie, vieillesse déplafonnée, ni la contribution sociale généralisée, ni la contribution au remboursement de la dette sociale

NOM : JUNG

Épouse :

Prénom : DELPHINE

Nom d'usage ou Pseudonyme :

(le cas échéant)

Adresse : 2 RUE DES CHANTIERS

67800 BISCHHEIM

N° de Sécurité Sociale : 2.83.03.67.482.338

Fait à Paris, le 23/01/09

Le Directeur



**IMPORTANT :**

*Cette attestation ne dispense pas la personne physique ou morale qui verse la rémunération (le diffuseur au sens de l'article L 382-4 du code de la sécurité sociale ou le tiers habilité dans les conditions fixées à l'article R 382-19 du même code) de l'accomplissement de ses obligations déclaratives ni du versement de la contribution prévue à l'article L 382-4.*